

A l'attention des membres du Comité de
quartier n° 6 / Brandegaudière – La Gare

Dossier suivi par :
Pole Direction Générale
☎ : 04 76 50 47 18
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 3 novembre 2014

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 7 octobre 2014, nous vous prions de trouver de trouver ci-après les premiers éléments de réponses apportés aux fiches navettes que vous nous avez transmises.

Fiche navette n°1 – Circulation et sécurité Carrefour Marché U – chaufferie, Vicat et rue de la Gare

- Supprimer la circulation des camions rue de la Gare dans les 2 sens et sécuriser les trottoirs du carrefour

Réponse :

La réponse sera apportée dans le cadre du projet de pôle d'échange multimodal porté actuellement par le Pays Voironnais.

* Phase 1 – le diagnostic et les propositions de différentes solutions d'aménagement enrichis par la promenade urbaine seront présentés lors d'une réunion publique mi-décembre.

Janvier 2015 => réunion publique n°2 projet amendé au regard des observations

* Phase 2 - Approfondissement de la solution retenue

mars 2015 => réunion publique n°3 (information+consultation) : présentation du projet et des éléments retenus dans le cadre de la concertation

avril 2015 => réunion publique n°4 (concertation) : débat sur la base du projet.

Fiche navette n°2 – Sécurité routière à l'intérieur et en périphérie du quartier Brandegaudière

- a) Mettre en place un sens de circulation au regard de la configuration des voies et du fait notamment de l'urbanisation du secteur
- b) Signaler les passages piétons au niveau des n°129 et 163 de la rue de Brandegaudière
- c) Envisagée une sortie sécurisée sur le RD3 de la rue de Brandegaudière
- d) Stationnement à revoir et signalisation à compléter

Réponse :

a) Suite à la réunion de concertation du 13 octobre 2014 il a été proposé : Pas de remise en cause du plan de circulation, mais de mettre en place une signalisation « Zone de rencontre / zone 20 » au différentes entrées du secteur au regard de la configuration des lieux : 8 semaines de délais après validation.

b) En ce qui concerne le signalement des passages piétons, la zone 20 au niveau des n°129 et 163 de la rue de Brandegaudière, il convient de préciser qu'il n'est pas possible de tracer des passages piétons en zone 20. En effet, en zone de rencontre, la priorité est donnée aux piétons qui n'ont pas obligation de se déplacer sur les trottoirs, s'ils existent, la vitesse de tous les véhicules est limitée à 20 km/h et des règles de priorité simples : priorité à droite, rouler à droite.

c) En ce qui concerne la sortie sur le RD3 de la rue de Brandegaudière, il n'apparaît pas souhaitable de relancer le Conseil général sur cette question au risque de remettre en cause la tolérance existante sur l'entrée et la sortie existante.

d) En ce qui concerne la signalisation, il n'y a pas lieu en zone de rencontre de renforcer la signalisation du stationnement dans le quartier de Brandegaudière.

Il convient cependant de renforcer la signalisation sur l'interdiction et le tonnage pour les PL route de Palluel : 8 semaines de délais après validation.

Fiche navette n°3 – Circulation rue Xavier Jouvin

- Risque de collision entre riverains et les véhicules à grande vitesse qui remontent dans le bourg depuis l'avenue du 11 Novembre (shunt de la montée par Stalingrad / Jacquinière).

Réponse :

Le phénomène de « raccourci » paraît bien réel :

Il est proposé de mettre un Stop en haut de Xavier Jouvin en lieu et place de celui existant Chemin de la Jacquinière ce qui limite le schunt et donne une priorité au véhicules empruntant le bon itinéraire. (8 semaines de délais après validation)

Fiche navette n°4 – Circulation rue de Palluel

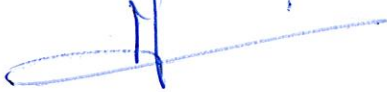
- a) Compléter la signalisation en direction de Grenoble (+ Pb de GPS)
- b) Améliorer la sécurité de la route de Palluel

Réponse :

- a) Une demande de jalonnement complémentaire est faite au Conseil général.
- b) Suite à la réunion de concertation du 13/10/14, il a été proposé la mise en place de chicanes sur la route de Palluel. Ce projet fera l'objet d'une étude et devra recevoir l'aval du Conseil général, gestionnaire de la voirie.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, qui aura lieu le mardi 2 décembre 2014 à 20h00, nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Marc DESCOURS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'D' followed by a long horizontal stroke.

Conseiller municipal délégué
à la sécurité des ERP et
aux comités de quartiers

Véronique BERNOUD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Bernoud' with a stylized flourish.

Adjointe chargée de la politique de
la ville, de la vie des quartiers, de
la citoyenneté, de l'administration
générale et de la sécurité

